

Cote du document: EB 2021/134/R.13
Point de l'ordre du jour: 6 c)
Date: 16 novembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Engagements prioritaires pris au titre de FIDA12 à financer au moyen du programme de dons ordinaires

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Dominik Ziller

Vice-Président du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2518
courriel: d.ziller@ifad.org

Ashwani K. Muthoo

Directeur
Groupe assurance qualité
téléphone: +39 06 5459 2053
courriel: a.muthoo@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États
membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Contexte et justification	1
II. Orientations stratégiques du FIDA pour les dons ordinaires	1
III. Domaines d'engagement prioritaires du programme de dons ordinaires pour la période couverte par FIDA12 (2022-2024)	2
IV. Éléments justifiant le choix des domaines stratégiques prioritaires	3
V. Principes directeurs, évaluation des propositions et établissement de rapports	6

Annexe

Domaines thématiques prioritaires pour les opérations mondiales/régionales financées par des dons au cours de la période 2015-2021

Sigles et acronymes

FIDA12 Douzième reconstitution des ressources du FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver le choix de cinq engagements prioritaires pris au titre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12) précisés dans le document, qui pourront faire l'objet d'un financement du programme de dons ordinaires durant la période couverte par FIDA12 (2022-2024).

I. Contexte et justification

1. Lors de sa cent trente-deuxième session, en avril 2021, le Conseil d'administration du FIDA a approuvé la nouvelle Politique sur les dons ordinaires¹. Cette politique établit une nouvelle procédure pour déterminer l'orientation thématique du programme de dons ordinaires du FIDA au cours de chaque cycle de reconstitution des ressources. Dans le cadre de la Politique en matière de dons de 2015², l'orientation thématique était déterminée sur une base annuelle ou triennale dans une note d'orientation stratégique approuvée par le Comité exécutif de gestion³. Au titre de la politique de 2021, un récapitulatif des engagements prioritaires souscrits dans le cadre de la reconstitution des ressources qui sont susceptibles de tirer profit d'activités financées par des dons sera présenté pour approbation à la dernière session du Conseil d'administration précédant le début de chaque cycle de reconstitution des ressources.
2. Conformément à cette disposition, le présent document énumère les engagements prioritaires de reconstitution des ressources qui pourraient bénéficier d'activités financées au titre du programme de dons ordinaires au cours de FIDA12 (2022-2024)⁴. Ces engagements prioritaires permettront au Conseil d'administration et à la direction de prendre des décisions éclairées sur la priorisation des activités à financer par des dons ordinaires.

II. Orientations stratégiques du FIDA pour les dons ordinaires

3. La Politique sur les dons ordinaires dispose que l'objectif d'ensemble du programme de dons ordinaires est d'aider le FIDA à accomplir sa mission, à savoir parvenir à une transformation durable et inclusive du monde rural et contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable.
4. Le programme de dons ordinaires a deux objectifs stratégiques qui se renforcent mutuellement:
 - i) objectif stratégique n° 1: démultiplier l'impact sur le terrain du programme de travail du FIDA, notamment en améliorant les capacités nationales afin de pérenniser les acquis obtenus;
 - ii) objectif stratégique n° 2: favoriser la mise en place d'un cadre d'action et d'un contexte d'investissement plus porteurs pour l'agriculture paysanne et le développement rural, notamment au niveau régional et mondial.
5. D'après la théorie du changement, le programme de dons ordinaires servira à financer des interventions de nature catalytique propres à exercer un effet mobilisateur, afin que le FIDA ait de plus larges possibilités d'intervention dans le cadre du programme de prêts et dons ou d'autres programmes et instruments⁵. Les interventions s'articuleront autour des volets suivants: i) améliorer le cadre d'action et le contexte d'investissement; ii) tirer parti des savoir-faire et des ressources des

¹ Voir le document EB 2021/132/R.3.

² Voir le document EB 2015/114/R.2/Rev.1.

³ La note d'orientation stratégique la plus récente couvrait la période de FIDA11 (2019-2021).

⁴ Les engagements pris au titre de FIDA12 sont présentés à l'annexe I du Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA: Reprise, reconstruction, résilience (GC 44/L.6/Rev.1).

⁵ Voir le document EB 2021/132/R.3, section IV.B et annexe III.

partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du programme de travail du FIDA; iii) améliorer la disponibilité et l'assimilation des connaissances et des innovations utiles pour renforcer l'impact et la durabilité. Chaque volet correspond à un domaine d'action ou à une contribution relevant de la théorie du changement du programme de dons ordinaires.

6. Les interventions menées au titre des différents volets donneront lieu au renforcement mutuel des instruments de prêt et hors prêts, conduiront à une présence plus marquée au-delà du cadre national, ouvriront des perspectives de partenariats susceptibles de déboucher sur des cofinancements, favoriseront l'utilisation des connaissances pour renforcer la qualité des programmes et des politiques et faciliteront la création d'un environnement favorable au niveau des politiques et des investissements (les cinq effets directs du programme de dons ordinaires).

III. Domaines d'engagement prioritaires du programme de dons ordinaires pour la période couverte par FIDA12 (2022-2024)

7. Cinq domaines d'engagement prioritaires sont proposés ci-dessous pour le programme de dons ordinaires de FIDA12; ils ont été choisis parmi l'ensemble des engagements pris au titre de FIDA12, à la lumière des raisons exposées à la section IV du présent document:
 - i) **Domaine d'engagement prioritaire n° 1: rehausser le degré d'ambition en ce qui concerne l'intégration des thématiques transversales et d'autres questions prioritaires, et cibler plus efficacement les populations rurales les plus vulnérables (engagement n° 1.1 de FIDA12).** Ce domaine couvre les initiatives qui aideront le FIDA à mieux prendre en compte les priorités en matière d'intégration des thématiques transversales et d'inclusion sociale dans les opérations qu'il finance. Ces initiatives seront axées sur l'expérimentation de solutions innovantes au regard des enjeux nutritionnels, du climat, des questions de genre, de la jeunesse et de la biodiversité. Les activités favorisant l'inclusion des populations autochtones et des personnes handicapées comme groupes cibles prioritaires seront également prises en considération.
 - ii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 2: placer un accent stratégique sur les situations de fragilité, les conflits et le renforcement de la résilience (engagement n° 1.2 de FIDA12).** Ce domaine concerne les initiatives qui aideront le FIDA à améliorer l'efficacité de ses opérations, à exercer un effet de levier sur les ressources et à renforcer la collaboration dans les situations de fragilité, d'urgence ou de conflit. Il vise également les activités à l'appui d'un développement durable et inclusif dans les petits États insulaires en développement.
 - iii) **Domaine d'engagement prioritaire n° 3: nouer des partenariats stratégiques pour renforcer l'impact (engagement n° 1.4 de FIDA12).** Ce domaine rassemble les initiatives qui contribueront à la réalisation des objectifs du Cadre de partenariat du FIDA ou qui, plus généralement, appuieront le volet de la Politique sur les dons ordinaires relatif aux partenariats (« tirer parti des savoir-faire et des ressources des partenaires stratégiques et opérationnels pour intensifier l'impact du programme de travail du FIDA »). Les activités consisteront à établir ou à renforcer des partenariats stratégiques régionaux et mondiaux hautement prioritaires et à resserrer la collaboration du FIDA avec des instances et des alliances internationales (le Forum pour une révolution verte en Afrique, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, le

dispositif de suivi du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ou encore la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, entre autres), des centres de connaissances, des organisations de producteurs et des réseaux thématiques, l'accent étant également mis sur la collaboration avec le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques. Les initiatives relevant de ce domaine peuvent en outre contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération Sud-Sud et triangulaire.

- iv) **Domaine d'engagement prioritaire n° 4: améliorer la performance et l'efficacité (engagement n° 2.1 de FIDA12).** Ce domaine couvre les initiatives qui aideront le FIDA à optimiser l'impact et les résultats de ses opérations grâce à des programmes de pays porteurs de transformations plus performants et plus efficaces. Il s'agira donc: i) de renforcer les capacités dans les pays; ii) d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des connaissances pertinentes et des innovations qui ciblent les populations pauvres, conformément au modèle opérationnel et aux directives du FIDA en matière d'innovation. La priorité sera accordée aux activités axées sur le renforcement des capacités des unités de gestion de projet concernant le suivi-évaluation et les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, et aux activités appuyant des solutions fondées sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, ainsi que des approches fondées sur l'agriculture numérique.
- v) **Domaine d'engagement prioritaire n° 5: pérenniser les résultats et les transposer à plus grande échelle (engagement n° 2.2 de FIDA12).** Ce domaine concerne les activités qui appuieront l'accent mis par le FIDA sur la participation à l'élaboration des politiques comme moyen de promouvoir un changement systémique favorable aux groupes cibles, et qui contribueront à renforcer la viabilité du programme de travail du Fonds en améliorant le cadre d'action et le contexte d'investissement au profit de la petite agriculture et du développement rural. Conformément aux orientations de la Politique sur les dons ordinaires, les propositions formulées dans le cadre de ce domaine d'engagement prioritaire cibleront les activités menées au niveau mondial et régional qui appuient les politiques globales propres à favoriser une transformation inclusive et durable des systèmes alimentaires ruraux. Ces propositions peuvent également inclure le travail d'analyse à l'appui de ces activités.

IV. Éléments justifiant le choix des domaines stratégiques prioritaires

8. **Enseignements tirés et continuité.** Pour chacun des cinq domaines d'engagement prioritaires proposés, le FIDA a tenu compte des enseignements tirés de la performance et des résultats des activités financées au titre du programme de dons ordinaires, le but étant d'affecter les ressources disponibles aux domaines dans lesquels les dons ordinaires ont permis d'obtenir de bons résultats⁶. Les évaluations et les examens montrent que les activités financées par des dons ordinaires ont eu des effets tangibles du point de vue de l'appui aux travaux de recherche agricole au service des populations pauvres, de la mise à l'essai des innovations qui seront reproduites à plus grande échelle dans le cadre d'opérations financées par des prêts, de la contribution à la production de connaissances et de l'établissement de communautés de pratique, de la création de possibilités de concertation sur les politiques et du renforcement des capacités en faveur de la performance et de l'efficacité des projets d'investissement du FIDA. Ces activités se poursuivront dans le cadre des domaines d'engagement prioritaires proposés. On a veillé à assurer un certain degré de continuité avec les domaines thématiques

⁶ Les enseignements tirés des différents examens et évaluations des activités du FIDA financées au titre du programme de dons ordinaires sont examinés dans la Politique sur les dons ordinaires (EB 2021/132/R.3), notamment à l'annexe I.

prioritaires définis pour le programme de dons ordinaires de FIDA11 (par exemple, les priorités transversales et les partenariats), afin de favoriser les synergies avec les interventions en cours et récemment achevées financées par des dons et de contribuer à consolider ou à reproduire à plus grande échelle les réalisations⁷.

9. Dans le même temps, les domaines d'engagement prioritaires proposés s'appuient sur les enseignements tirés en vue d'aider le Fonds à aborder les domaines reconnus comme susceptibles d'être améliorés. Les évaluations montrent que l'optimisation des ressources et l'impact des dons ordinaires sur le développement pourraient être améliorés grâce à des objectifs plus précis, à une intégration plus poussée aux programmes de pays, à une utilisation cohérente des connaissances, à la rationalisation des procédures de conception et d'approbation, à la consolidation du dispositif de suivi-évaluation, de rapports et d'apprentissage à l'échelle de l'institution. Bien que ces questions soient analysées en détail dans les principes fondamentaux de la Politique sur les dons ordinaires, les domaines d'engagement prioritaires sélectionnés contribueront à apporter les améliorations nécessaires, en établissant par exemple les conditions propices à une intégration plus poussée aux programmes de pays et à une gamme d'outils toujours plus nombreux du FIDA (notamment grâce aux domaines d'engagement prioritaires n^{os} 1, 2 et 4). Les domaines d'engagement prioritaires sont axés sur un ensemble limité d'activités étroitement liées à la théorie du changement en vue d'aider le FIDA à hiérarchiser les propositions de manière stratégique à l'issue d'une procédure compétitive.
10. **Liens avec la théorie du changement du programme de dons ordinaires.** Le tableau 1 met en correspondance les domaines d'engagement prioritaires proposés avec les volets et les contributions, les effets directs et les objectifs stratégiques de la théorie du changement du programme de dons ordinaires. Étant donné que les initiatives relevant des différents domaines d'engagement prioritaires peuvent contribuer à plusieurs effets directs ou objectifs stratégiques, le tableau 1 indique ceux auxquels chaque initiative est principalement censée contribuer. Les domaines d'engagement prioritaires couvrent tous les aspects de la théorie du changement; ainsi, les initiatives financées relevant des différents domaines contribueront conjointement à la réalisation des grandes ambitions et des effets attendus du programme de dons ordinaires.

⁷ Les domaines thématiques prioritaires qui ont été retenus entre 2015 et 2021 pour les opérations mondiales et régionales financées par des dons sont présentés à l'annexe I.

Tableau 1
Liens entre les domaines d'engagement prioritaires et la théorie du changement

	<i>Liens avec les volets et contributions de la théorie du changement</i>	<i>Liens avec les effets directs de la théorie du changement</i>	<i>Objectif stratégique n° 1: démultiplier l'impact</i>	<i>Objectif stratégique n° 2: cadre d'action et contexte d'investissement</i>
Domaine d'engagement prioritaire n° 1: intégration des thématiques transversales et ciblage	Savoirs, données factuelles et innovations	Les connaissances sont utilisées pour renforcer la qualité des programmes et des politiques. Les instruments de prêt et hors prêts se renforcent mutuellement.	Objectif principal	
Domaine d'engagement prioritaire n° 2: fragilité, conflits et résilience	Savoirs, données factuelles et innovations	Les connaissances sont utilisées pour renforcer la qualité des programmes et des politiques. Les instruments de prêt et hors prêts se renforcent mutuellement.	Objectif principal	
Domaine d'engagement prioritaire n° 3: partenariats stratégiques	Partenariats stratégiques et opérationnels	Des perspectives de partenariat sont ouvertes et le cofinancement est stimulé. L'action du FIDA au niveau des pays, tout comme aux échelons régional et mondial, est renforcée.		Objectif principal
Domaine d'engagement prioritaire n° 4: performance et efficacité	Savoirs, données factuelles et innovations	Les connaissances sont utilisées pour renforcer la qualité des programmes et des politiques. Les instruments de prêt et hors prêts se renforcent mutuellement.	Objectif principal	
Domaine d'engagement prioritaire n° 5: pérenniser les résultats et les transposer à plus grande échelle	Cadre d'action et contexte d'investissement	La création d'un environnement favorable au niveau des politiques et des investissements est facilitée. L'action du FIDA au niveau des pays, tout comme aux échelons régional et mondial, est renforcée.		Objectif principal

11. **Avantage comparatif par rapport aux autres instruments du FIDA.** Les domaines d'engagement prioritaires sélectionnés sont axés sur des activités qu'il serait difficile d'appuyer au moyen d'autres instruments et sources de financement dont dispose le FIDA. Les dons ordinaires présentent un avantage comparatif avéré et un profil singulier par rapport aux autres instruments du FIDA, compte tenu des données factuelles issues des évaluations qui sous-tendent la Politique sur les dons ordinaires. Il s'agit du seul instrument disponible qui permet au FIDA de tester et d'expérimenter des approches innovantes exigeant une appétence pour le risque plus élevée, comme l'illustrent les domaines d'engagement prioritaires n^{os} 1 et 3. Les dons ordinaires permettent de financer des activités importantes, mais qu'il serait difficile d'appuyer au moyen d'investissements financés par des prêts, comme le renforcement des capacités, le plaidoyer à l'échelle mondiale, l'utilisation des connaissances et le renforcement des partenariats (domaines d'engagement prioritaires n^{os} 3, 4 et 5). Les dons ordinaires permettent également au FIDA d'apporter une réponse rapide aux situations d'urgence dans lesquelles les financements nécessaires dépassent les ressources disponibles au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE); cet aspect est abordé dans le domaine d'engagement prioritaire n° 2. Ils sont également l'un des rares instruments qui permettent au FIDA de s'engager au-delà du niveau des pays en adoptant une

perspective régionale ou mondiale du développement rural, et de coopérer avec des acteurs non étatiques, membres essentiels des principaux groupes cibles du Fonds (domaines d'engagement prioritaires n^{os} 3 et 5).

12. Les initiatives financées par le programme de dons ordinaires pour les différents domaines d'engagement prioritaires proposés seront donc essentielles pour que le FIDA produise un impact et s'acquitte pleinement de sa mission de développement et de ses engagements pris au titre de la reconstitution de ses ressources. Le fait de privilégier les domaines complémentaires à d'autres instruments et modalités d'engagement offrira les possibilités les plus avantageuses de maximiser les effets catalytiques des interventions, conformément à la théorie du changement et aux principes fondamentaux du programme de dons ordinaires.
13. **Éléments justifiant la non-prise en compte des autres engagements pris au titre de FIDA12. Il n'est pas proposé** d'inscrire les quatre engagements de FIDA12 suivants au rang des domaines prioritaires du programme de dons ordinaires:
 - i) affecter en priorité les ressources de base du FIDA aux pays les plus pauvres (engagement n^o 1.3);
 - ii) élargir la gamme d'outils à la disposition du FIDA pour appuyer les populations rurales pauvres (engagement n^o 2.3);
 - iii) accroître la décentralisation du FIDA, en renforçant les mécanismes de garantie institutionnelle et la gestion du risque (engagement n^o 3.1);
 - iv) accroître les ressources en intégrant les emprunts pour atteindre le montant de 3,8 milliards d'USD visé pour le programme de prêts et dons et en mettant en place deux nouveaux programmes – le Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne et le Programme de participation du secteur privé au financement (engagement n^o 4.1).
14. Ces engagements ont été mis de côté, car ils ne relèvent pas du programme de dons ordinaires et ne sont pas strictement liés aux deux objectifs stratégiques de la Politique sur les dons ordinaires. En outre, ils peuvent être financés de manière plus appropriée par des ressources du budget administratif du FIDA, des investissements issus du programme de prêts et dons et du MARE, et d'autres sources. Toutefois, le programme de dons ordinaires peut contribuer indirectement à concrétiser ces engagements non prioritaires grâce aux principes sous-jacents de la Politique sur les dons ordinaires. Par exemple, les ressources du programme de dons ordinaires sont dissociées du SAFFP et seront principalement allouées aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, conformément aux grands principes régissant la répartition des ressources du FIDA. En concentrant les activités dans ces catégories de pays, le programme de dons ordinaires aidera le FIDA à produire un impact et à optimiser les ressources consacrées aux opérations dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, conformément à l'engagement n^o 1.3 pris au titre de la reconstitution des ressources.

V. Principes directeurs, évaluation des propositions et établissement de rapports

15. Toutes les dispositions et tous les principes fondamentaux établis dans la Politique sur les dons ordinaires pour hiérarchiser l'allocation des ressources dans le cadre du programme de dons ordinaires s'appliqueront, et seront utilisés pour évaluer l'admissibilité des propositions et les classer par ordre de priorité selon une procédure compétitive⁸. De plus, conformément à la Politique sur les dons

⁸ Les principes fondamentaux sont définis à la section C de la Politique sur les dons ordinaires de 2021 (document EB 2021/132/R.3, par. 18-28).

ordinaires, les différentes propositions de don ne seront pas approuvées en fonction de l'ordre dans lequel elles sont présentées, mais seront évaluées au moyen des procédures d'assurance qualité rigoureuses et indépendantes du FIDA afin de déterminer dans quelle mesure elles correspondent aux critères de financement. D'autres orientations sur les initiatives susceptibles d'être appuyées pour chaque domaine d'engagement prioritaire seront prises en compte dans les procédures relatives aux dons, qui sont en cours d'élaboration. La fiche d'évaluation figurant à l'annexe IV de la Politique sur les dons ordinaires sera ajustée pour que les propositions de don soient systématiquement évaluées à la lumière de leur contribution potentielle à au moins un des domaines d'engagement prioritaires approuvés par le Conseil d'administration.

16. Pour la période couverte par FIDA12, il a été convenu d'allouer une enveloppe de 75 millions d'USD au programme de dons ordinaires⁹. Afin que les ressources du programme de dons ordinaires ne soient pas engagées d'emblée, les fonds disponibles seront répartis de manière égale au cours des trois années, et une enveloppe indicative d'environ 25 millions d'USD sera engagée chaque année au cours de la période de FIDA12. Cela permettra de conserver une certaine souplesse pour répondre aux priorités qui pourraient apparaître au cours de la période de reconstitution des ressources et de maximiser les synergies avec le programme de travail du FIDA au fur et à mesure du déroulement du programme.
17. La Politique sur les dons ordinaires dispose que le montant des financements accordés sous forme de dons ordinaires au titre de l'objectif stratégique n° 1 sera nettement plus élevé pour chaque période de reconstitution des ressources. Par conséquent, une part plus importante des ressources sera allouée aux initiatives relevant des domaines d'engagement prioritaires qui contribuent principalement à l'objectif stratégique n° 1, comme le montre le tableau 1, et aux initiatives relevant d'autres domaines d'engagement prioritaires, dans le cas où elles participent clairement à la réalisation de l'objectif stratégique n° 1. Pour aider le Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques à prendre des décisions éclairées sur les nouvelles propositions de don, un tableau indiquant la répartition des ressources déjà allouées et engagées pour chaque objectif stratégique et chaque domaine d'engagement prioritaire sera inclus dans les notes de couverture du Comité relatives aux dons ordinaires.
18. **Cadre de résultats et établissement de rapports.** Le cadre de résultats de la Politique sur les dons ordinaires donné à titre indicatif comprend un indicateur lié aux engagements stratégiques prioritaires. Il s'agit du deuxième indicateur du résultat attendu relatif à la pertinence et à l'harmonisation avec la Politique sur les dons ordinaires, à savoir: « Nombre et pourcentage de nouveaux projets financés par des dons alignés sur chaque objectif stratégique et engagement prioritaire souscrit dans le cadre de la reconstitution et recensé par le Conseil d'administration. »
19. Le Groupe assurance qualité collectera les données relatives à cet indicateur au stade de la conception, en se référant directement aux domaines d'engagement prioritaires répertoriés dans le présent document, et les consignera dans un rapport de situation qui sera soumis chaque année au Conseil d'administration lors de sa session d'avril. Ce rapport couvrira tous les autres aspects liés à la mise en œuvre efficace et efficiente du programme de dons, et permettra d'informer régulièrement le Conseil d'administration sur la manière dont les dons sont alloués aux différents domaines prioritaires. De plus, dans le rapport d'examen à mi-parcours présenté à chaque consultation sur la reconstitution des ressources, la direction ajoutera une section consacrée à la mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires.

⁹ Voir le document GC 44/L.6/Rev.1 et les hypothèses révisées pour la reconstitution des ressources présentées dans le document EB 2021/133/R.13.

20. **Procédures de mise en œuvre.** En collaboration avec toutes les divisions concernées, le Groupe assurance qualité s'emploie à élaborer les procédures de mise en œuvre de la Politique sur les dons ordinaires en vue de les soumettre à l'approbation du Comité exécutif de gestion. Une fois approuvées par le Comité, les procédures actualisées seront diffusées auprès du personnel du FIDA au début de l'année 2022, et seront communiquées pour information dans le cadre du rapport de situation qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session d'avril 2022.

Domaines thématiques prioritaires pour les opérations mondiales/régionales financées par des dons au cours de la période 2015-2021

Dons approuvés en 2019 et en 2021 (note d'orientation stratégique pour 2019-2021):

Domaine prioritaire n° 1	Production agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la génération de revenus
Domaine prioritaire n° 2	Résilience face aux changements climatiques et durabilité environnementale
Domaine prioritaire n° 3	Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes
Domaine prioritaire n° 4	Possibilités offertes aux jeunes
Domaine prioritaire n° 5	Débouchés commerciaux et partenariats avec le secteur privé
Domaine prioritaire n° 6	Priorités stratégiques approuvées par le Comité exécutif de gestion

Dons approuvés en 2018 (note d'orientation stratégique de 2018):

Domaine prioritaire n° 1	Accès des jeunes ruraux et des populations rurales vulnérables aux actifs productifs, à des financements, aux ressources naturelles et à de nouvelles compétences ou capacités
Domaine prioritaire n° 2	Services de conseil et de vulgarisation agricole à l'intention des petits producteurs ruraux et de leurs organisations
Domaine prioritaire n° 3	Technologies de l'information et applications
Domaine prioritaire n° 4	Recherche agricole pour le développement, en vue de l'accroissement durable de la production et de la productivité aux fins de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la génération de revenus

Dons approuvés en 2017 (note d'orientation stratégique de 2017):

Domaine prioritaire n° 1	Droits et accès aux ressources pour les populations les plus vulnérables
Domaine prioritaire n° 2.1	Technologies de l'information et des communications innovantes au profit des petits exploitants agricoles
Domaine prioritaire n° 2.2	Pertes alimentaires dans les filières
Domaine prioritaire n° 3	Amélioration de la collecte de données et de la gestion des résultats
Domaine prioritaire n° 4	Recherche agricole pour le développement

Dons approuvés en 2016 (note d'orientation stratégique de 2016):

Domaine prioritaire n° 1	Jeunesse rurale et chômage
Domaine prioritaire n° 2	Inclusion financière des populations rurales
Domaine prioritaire n° 3	Amélioration de la collecte de données et de la gestion des résultats
Domaine prioritaire n° 4	Recherche agricole pour le développement

Dons approuvés en 2015 (note d'orientation stratégique de 2015):

Domaine prioritaire n° 1	Programmes de recherche agricole pour le développement en faveur des pauvres
Domaine prioritaire n° 2	Renforcement des liens entre les petits exploitants agricoles ou producteurs ruraux et les filières

Domaine prioritaire n° 3

Autonomisation des organisations paysannes et des organisations des populations autochtones

Domaine prioritaire n° 4

Avantages tirés des liens entre zones rurales et zones urbaines en faveur du développement

Domaine prioritaire n° 5

Amélioration de l'obligation de rendre compte des résultats et élimination des lacunes en matière de données sur des questions de grande importance pour le FIDA